

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement à caractère personnel.

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1250

Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

CHARAFI MOHAMED

Date de naissance : 29.9.1950

Adresse : Hay Ry ARRELLA HRUE 309 N° 6 AP6A EN CHOCK CARA

Tél. 0522 252 6070

Total des frais engagés 2000DH 3.66.90.DH Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 05/12/23

Nom et prénom du malade : HANDA R S. AADIA Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : arzafia

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à Centre Allal Ben Abdellah

Le : 25 DEC. 2023

Signature de l'adhérent(e) :

edfi



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21.12.23	C2		200.00	Dr. Adil YAHIA Chirurgie Orthopédique Rue Al Aissi El Ali Yata Imb. 54 - H.M. Casablanca - Tel. 0522 620 603 INP : 091042804

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE 0522 620 603	05/12/2023	366,90

ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	
H	25533412 21433552
D	00000000 00000000
B	35533411 11433553
G	

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

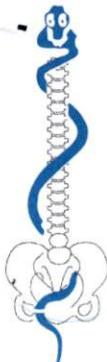
CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Adil Yahia

Spécialiste en Chirurgie Traumatologique et Orthopédique

- Chirurgie de la main
- Chirurgie de genou
- Chirurgie de rhumatismes
- Chirurgie du Sport
- Médecine du travail
- Expertise Médicale



الدكتور عادل يحيى
اختصاصي في جراحة العظام والمفاصل

- جراحة اليد
- جراحة الركبة
- جراحة الروماتيزم
- الطب الرياضي
- طب الشغل
- خبير طبي

Casablanca, le : 05/12/23

n = HAN DOR S AADIA
366,90

① Rinene "collar cervical Rigide avec Appui" ^{Neck}

94,00

ii Hydrogels.



144,50 1 x 240 gr r

GTIN: 06118001260850
LOT: 4054
MFG: 10 2022
EXP.: 10 2025
PPV: 94dh00

PPV: 144 DH 50

3) Ringer 25

28,00



بقالة موسي عبود
PHARMACIE MY ABDELLA
رقم 300 عين الشق
نقطة تجاري مجهود الشق
(مستشفى عين الشق)
الهاتف: 05.22.2478.64

NO - DOL CODEINE
CP B20
P.P.V : 28DH00
PER : 08/2028
6 118000 661861

100,40
PER : 06/2028
PPV : 20DH40

4) Néostérile cotone

100,40



Dr Adil YAHIA
Chirurgie Orthopédique
Rés. Al Assil Bd. Ali Yata 54
Casablanca - Tel: 0522.620.603
Urgences: 0522.980.298

Résidence Al Assil, Bd. Ali Yata (Ex foun Lahcen) Imm 54. RDC N° 2 - Hay Mohammadi - Casablanca - Tel: 0522.620.603 - Urgences: 0522.980.298
522.980.298 - (فم الحصن سابقا) عمارة 54 - الحي المحمدية - الدار البيضاء الهاتف: 0522.620.603 - امتحنات: 0522.620.603